



## Forum des Ongs et 62<sup>e</sup> session ordinaire de la Commission Africaine des droits de l'Homme et des Peuples (CADHP)

**Nouakchott-République Islamique de Mauritanie /25 avril - 9 mai 2018**

*DECLARATION PUBLIQUE DU REDHAC SUR LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME EN AFRIQUE CENTRALE*

**Excellence Mme la Présidente de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ;**

**Honorables Commissaires ;**

**Mesdames et Messieurs les représentants des Etats Parties ;**

**Cher (es) collègues ;**

Les membres du REDHAC et moi-même vous félicitent ainsi que vos collègues pour l'organisation bien réussie de la 62<sup>e</sup> session ordinaire de la CADHP du 25 avril au 9 Mai à Nouakchott-République Islamique de Mauritanie. Nous remercions également le gouvernement de la République Islamique de Mauritanie pour son hospitalité dans ce beau pays de l'Afrique de l'Ouest.

**Mme la Présidente,**

Nous venons devant votre auguste assemblée porter nos inquiétudes sur : la réduction de l'espace civique et démocratique en Afrique Centrale :

### **1) de la liberté d'association, de réunion et de manifestations:**

- Le 31 décembre 2017 en RDC, dispersion et répression sanglantes de la marche pacifique organisée par le Comité Laïc de coordination de l'Eglise Catholique à Kinshasa pour exiger la mise en œuvre de l'accord de la Saint-Sylvestre. Le bilan a été assez lourd : 12 manifestants tués par balles réelles par les forces de sécurité lourdement armées ; de nombreuses interpellations à Kinshasa ;
- Le 29 janvier 2018 au Tchad, Les manifestations ont été violemment réprimées par les forces de sécurité. Au moins 110 personnes ont été arrêtées à N'Djamena. Les forces de sécurité ont investi plusieurs grandes villes en prévision de nouvelles manifestations les 6 et 7 février 2018.

### **2) de la liberté d'expression, d'opinion et d'accès à l'information**

- 30 septembre 2017 au Cameroun : Passage du ministre de la communication porte-parole du gouvernement M. Issa Tchiroma BAKARY dans les télévisions et radios pour menacer de fermeture toutes les chaînes de télévision qui donneront la parole aux « sécessionnistes » ;
- Le 17 octobre 2017, au Tchad : Arrestation et détention arbitraires à Ndjamen, de Juda Allahodoum, Directeur de publication de l'hebdomadaire "Le Visionnaire" et président du patronat de la presse tchadienne ;
- Le 13 octobre 2017 en RCA: menaces de mort à l'encontre des membres de radio Mbari, à Bangassou au Sud-Est par les groupes armés ;

### **3) des arrestations et détentions arbitraires**



- Le 19 février 2018 au Tchad, le DDH et porte-parole du mouvement des citoyens IYINA (nous sommes fatigués en langue locale), Alain Didah Kemba, a été arrêté par la police et accusé d'avoir tenté de brûler un pneu dans la rue. Il n'a pas été inculpé officiellement.
- depuis novembre 2016 au Cameroun au moins 1000 personnes ont été arrêtées et détenues arbitrairement dans les prisons et autres centres de détention.

#### **4) L'accès à la connexion internet**

La coupure d'internet est devenue une vraie arme redoutable que les gouvernements utilisent. C'est dans le contexte des élections, des crises sociopolitiques qu'elle est plus exercée, dans l'objectif principal de cacher à la communauté internationale, les crimes graves que les autorités commettent en violation des lois sur l'utilisation de l'internet.

### **Excellence Madame la Présidente de la CADHP Honorables Commissaires ;**

Le REDHAC recommande à la CADHP :

- 1) d'exhorter les pays de l'Afrique Centrale de laisser les associations et partis politiques mener librement leurs activités ;
- 2) de s'assurer que les journalistes et les organes de presse y compris l'accès à l'internet et à l'information sont garantis par les Etats signataires de la Charte ;
- 3) de demander la libération inconditionnelle et immédiate et l'arrêt des poursuites à l'encontre des cas relevés dans cette communication ;
- 4) d'examiner sur le fond la communication du REDHAC contre l'Etat du Cameroun pour violation des dispositions de la Charte dans la crise sociopolitique au Cameroun ;
- 5) de mettre en place des politiques d'accompagnement pour une meilleure prise en compte des droits sociaux, économiques et culturels suscités.

JE VOUS REMERCIE !

**Nouakchott, le 25/04/2018**

**Maximilienne C. Ngo MBE  
REDHAC**